

Caractéristiques de la formation professionnelle dans le canton de Genève

Document complémentaire à la lettre d'information PANORAMA.actualités du 26 / 27 mai 2009

Nouvelle 6144fa

Complémentarité du dual et des offres à plein temps

A l'occasion de l'assemblée générale de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) qui s'est tenue les 14 et 15 mai 2009 à Genève, Charles Beer, conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique, a dressé un vaste panorama de la formation professionnelle dans son canton. Il s'est exprimé sur la base d'un dossier préparé par M. Jean-Charles Lathion, directeur à la direction générale de l'OFPC, chargé de la promotion et du développement de la formation professionnelle.

Genève en bref

Le canton de Genève est l'un des quatre cantons francophones unilingues (avec Vaud, Neuchâtel et Jura) de la Confédération suisse. C'est l'un des plus petits de Suisse avec une superficie de 282 km². S'il demeure le 20^e canton suisse par sa taille, il forme néanmoins le 6^e canton le plus peuplé de Suisse. Bien que Genève compte 45 communes, c'est presque un «canton-ville» puisque l'agglomération de Genève-Ville, capitale cantonale, représente 45% de la population (453'439 habitants. 277'049 Suisses et 176'390 étrangers).

Le canton ne peut se passer de ses **voisins**: l'Ain, la Haute-Savoie et le canton de Vaud. L'agglomération franco-valdo-genevoise représentera d'ici 2030 un bassin de vie de près d'un million d'habitants, d'où un challenge important pour le Conseil d'Etat, qui se doit de mettre en place les infrastructures permettant de relever les défis en matière de communication, de logement, d'infrastructures hospitalières et de formation notamment.

L'économie genevoise se caractérise par

- un secteur tertiaire largement prédominant (84% des emplois avec des entreprises importantes ou multinationales en croissance qui représentent le 30% du secteur privé et le 22% du total des emplois);
- un secteur secondaire en évolution (15% des emplois);
- un secteur primaire limité, mais stable (1% des emplois).

La formation professionnelle

Même si, de l'extérieur, le canton de Genève peut paraître un canton "à la française" ayant privilégié la voie académique et les écoles de métiers (la première école de métiers, l'Ecole d'horlogerie, a été créée à Genève en 1824), l'engagement du Conseil d'Etat, des services publics et des partenaires sociaux en faveur de l'apprentissage en entreprise est une constante dans le temps. La situation particulière de ce canton frontière à vocation internationale, accueillant par là même une population très diversifiée provenant de tous les continents, le force à une adaptation permanente. Le canton a été le premier en Suisse à créer des classes d'accueil pour les étrangers il y a près d'une trentaine d'années. De même, la nature des entreprises (PME, grands groupes, multinationales) le force à proposer des solutions pour répondre aux besoins et inciter à former.

Le canton considère que l'offre de formation en école plein temps et en formation duale sont complémentaires et permettent des assouplissements du système de formation comme le demandent de longue date les milieux économiques et les milieux professionnels qui se plaignent parfois d'une certaine rigidité du système dual et de certaines contraintes désormais trop lourdes pour être assurées par les entreprises. Dans un canton caractérisé par de très nombreuses entreprises étrangères, la culture de la formation duale n'est pas toujours évidente à faire passer, car elle n'est pas connue et l'offre en école de métiers permet d'assurer à chaque jeune une

Caractéristiques de la formation professionnelle dans le canton de Genève

place de formation.

Afin d'encourager financièrement les associations et entreprises dans leurs actions de formation, le canton a créé en 1988 un fonds tripartite (le premier en Suisse) en faveur de la formation et du perfectionnement professionnel qui est présentement actualisé en une fondation en faveur de la formation professionnelle et continue.

La formation professionnelle est pour le Conseil d'Etat et les partenaires sociaux représentés dans le **Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF)** une priorité impérieuse. Cette voie de formation est une filière à part entière. Elle ouvre l'accès à une formation de niveau tertiaire dans une haute école, au même titre qu'une formation gymnasiale donnant accès à l'université ou à une école polytechnique fédérale. Elle doit donc être valorisée de la même manière auprès des élèves, des parents et des enseignants.

La nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle, qui se situe dans le droit fil de la loi fédérale entrée en vigueur le 1er janvier 2004, intègre les mesures préparatoires permettant aux élèves de combler leurs lacunes. Elle introduit une formation professionnelle initiale en deux ans avec attestation, tremplin vers un CFC, pour les jeunes ayant des difficultés. Elle clarifie les rôles entre l'entreprise, l'école et les associations professionnelles. Elle renforce la surveillance de la formation professionnelle - donc la fonction des commissaires - par un accompagnement plus individualisé des jeunes et le développement de mesures d'assurance qualité. Elle promeut le partenariat social dans le cadre de contrats possibles de prestations concernant la surveillance de l'apprentissage, ce qui devrait contribuer à améliorer la situation.

La **Cité des Métiers et des Formations** a connu en 2006, avec plus de 80'000 visiteurs, un succès sans précédent qui illustre bien le dynamisme du partenariat social dans le canton. Elle a permis à l'OFPC d'annoncer la nouvelle organisation par pôle qui caractérise la formation professionnelle depuis la rentrée 2007, avec une structure nouvelle regroupant les formations en **sept pôles**:

1. Services et Hôtellerie-Restaurant
2. Commerce
3. Technique
4. Construction
5. Nature et Environnement
6. Arts appliqués

7. Santé-Social

Cette organisation permet de rendre encore plus visible la formation professionnelle de chacun de ces domaines et d'y développer une dynamique spécifique à chacun d'entre eux.

Conscient de ces besoins, l'OFPC a inauguré en septembre 2008 une Cité des métiers permanente qui fonctionne selon le modèle de la Cité des métiers de Paris et qui connaît un succès indéniable (près de 6'000 visiteurs depuis sa création).

Autres caractéristiques genevoises, autres points forts

- Un **système de validation des acquis** en cours depuis plus de dix ans appliqué en partenariat avec les associations professionnelles, dont le directeur général de l'OFPC a été le promoteur en Suisse (il préside d'ailleurs la commission ad hoc de la CSFP). On peut annoncer ici la prise en charge par un budget extraordinaire en cas de chômage de la perte de gain pour les salariés qui font de la validation des acquis. C'est unique en Suisse.
- Un **Centre de bilan de compétences** (CEBIG) créé en 1993 permettant à toute personne de réaliser un bilan de ses acquis, de ses compétences personnelles et professionnelles pouvant déboucher sur l'élaboration d'un projet professionnel et/ou de perfectionnement.
- Une **structure interdépartementale** (DIP-DES) **Interface-Entreprises** créée il y a dix ans pour prospecter intensivement les entreprises formatrices du canton et sensibiliser celles qui ne forment pas à proposer de nouvelles places de stage et de formation duale.
- Depuis cinq ans, le **groupe Contact-Entreprises** de l'OFPC organise plus de 5'000 stages d'information, de sensibilisation et d'orientation par an pour les élèves du cycle d'orientation, principalement de 9e année.
- Le **Prix de la meilleure entreprise formatrice**, que l'OFPC décerne désormais chaque année depuis 2007, est un autre exemple des liens entre monde de la formation et monde de l'entreprise puisqu'il met en lumière la qualité du travail des entreprises formatrices dans l'encadrement de leurs apprentis.
- Des **mesures incitatives** afin de maintenir une offre suffisante de places d'apprentissage. Le CIF, soutenu par le Conseil d'Etat, a relancé l'effort de formation des entreprises genevoises (Genève

Caractéristiques de la formation professionnelle dans le canton de Genève

compte aujourd'hui 2'000 entreprises formatrices pour un peu plus de 4'500 apprentis par année). Il a estimé urgent d'introduire des mesures incitatives en faveur des entreprises qui s'engagent dans la formation, d'aider les entreprises en difficulté en renforçant le rôle des commissaires d'apprentissage et, d'une manière générale, de soutenir les entreprises en leur facilitant l'accès à l'information et en les accompagnant dans l'utilisation de nouveaux outils.

- Quatre grandes **mesures incitatives** en faveur des entreprises formatrices ont été proposées: les allègements fiscaux, les mandats publics liés à la formation d'apprentis, la prime pour les formateurs en entreprise et un programme de soutien aux entreprises qui décharge les entreprises de toutes les tâches administratives. La prime pour les formateurs en entreprise consiste à verser une prime de 500 francs aux formateurs en entreprise qui amènent avec succès leur(s) apprenti(s) au CFC.
- Au-delà de ces mesures incitatives, la mise en place d'un **suivi individualisé des apprentis** baptisé **Réussir+** facilite la transition des jeunes d'un système scolaire (école obligatoire ou enseignement postobligatoire) à la formation professionnelle duale. Objectif: identifier les jeunes à risque ayant connu des difficultés scolaires ou sociales antérieures et les accompagner durant leur formation grâce à un encadrement spécialisé et un suivi individualisé. Ce dispositif entend diminuer les résiliations en cours de formation et, à terme, les échecs aux examens de fin d'apprentissage. Les premiers résultats obtenus sont encourageants puisque le nombre de résiliations a baissé de 3,4% par rapport à 2005 et 2004.

Et pour quels résultats?

En 2008, Genève a approché les 2'000 nouveaux contrats en devenant, avec 1'962 contrats, le 3e

canton suisse avec la plus forte proportion de contrats signés à la rentrée.

On compte 272 apprentis en formation professionnelle initiale en deux ans dans onze métiers différents, soit une augmentation de 40% par rapport à l'année précédente.

Les diplômes de maturité professionnelle connaissent le plus fort taux de progression en Suisse, passant de 200 en 2000 à 452 en 2008.

Le nombre de résiliations de contrats est passé de 31,6% en 2005 à 26,5% en 2009, et les chiffres tendent à la stabilisation.

Les actions de prospection d'Interface Entreprises ont permis une augmentation de l'offre de places d'apprentissage, qui est passée de 1'966 en 2006 à 2'104 en 2008, et cela malgré la conjoncture défavorable.

Pour la troisième année consécutive, le taux d'échecs dans le canton de Genève - qui détenait la palme du plus mauvais score avec 22,9% en 2006 - diminue pour atteindre un taux plus honorable de 15,4%. Genève se rapproche petit à petit de la moyenne suisse (11%).

Toujours plus d'adultes sont motivés par une certification professionnelle: près de 400 cette année. 237 ont obtenu un CFC par validation des acquis contre 170 par examen selon l'art. 33 de la Loi fédérale.

Conclusion

Un petit canton enclavé dans une France, dont il sait s'inspirer au besoin (validation des acquis, bilan de compétences).

Un petit canton qui joue la carte suisse au maximum et qui peut être une force de proposition.

Un canton reflet d'une Suisse internationale soucieuse de progresser en faisant valoir les valeurs traditionnelles qui sont les siennes: pragmatisme, sens de l'innovation et vision d'avenir.

Mise en page: rh

Impressum

Document complémentaire à la lettre d'information PANORAMA. actualités. © Editeur: Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO, Berne

Possibilité de s'abonner gratuitement via le site www.panorama.ch; on y trouve les éditions précédentes et d'autres informations sur le marché du travail, la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Rédacteur responsable: Emil Wettstein, Berufsbildungsprojekte GmbH Zürich, redaction@panorama.ch